



Paris, le 25 septembre 2014

Déclaration au CHSCT-C du 25 septembre 2014

Il est inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT-C :

- Le bilan National de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2013,
- Les analyses des accidents survenus en 2013 et durant le 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2014,
- Prévention des risques psychosociaux « proposition de mise en place d'un groupe projet »

Force Ouvrière sur le bilan social, :

- **Déplore** qu'il ne soit pas fait mention à aucun moment de l'avis des médecins de prévention et du travail, de ses conséquences sur la charge du travail au regard de la baisse constante des effectifs. De même, nous constatons l'absence de rapport d'activité de ces mêmes acteurs au sein de VNF.
- **Dénonce** l'absence d'un recensement des pathologies les plus fréquentes dont souffrent les personnels de l'EPA-VNF, mais également l'absence de programme annuel fixant les priorités de l'année à venir en matière d'HSCT en lien avec les résultats du bilan santé.
- **S'interroge** sur l'absence de stratégie quant à la prise en charge du « papy-boom »

Force Ouvrière, sur le point analyses des accidents survenus en 2013 et durant le 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2014, **se félicite** de la qualité des documents qui, maintenant, doit permettre à l'EPA-VNF d'accentuer sa politique en matière d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail pour réduire les accidents dont les personnels sont victimes. En ce sens, les DUERP sont des documents incontournables, les directions des territoires doivent se l'approprier, la faire vivre grâce à une mise à jours dès que cela est nécessaire et au moins une fois par an mais également de la rendre accessible à l'ensemble du personnel.

Force Ouvrière, **s'inquiète** de l'absence de référence dans les documents « Bilan National » et « Analyses des accidents », des personnels ayant une incapacité de travail temporaire ou définitive. Par conséquent, **Force Ouvrière exige**, de la part de l'EPA-VNF, la mise en place d'une réelle politique de reclassement pour ces personnels. De même, **Force Ouvrière, constate une fois encore**, l'absence d'information sur l'emploi par l'EPA-VNF de personnels souffrant d'un handicap. Là aussi **Force Ouvrière exige**, de la part de l'EPA-VNF, la mise en place d'une réelle politique de recrutement. En ce temps de disette, VNF ne peut pas se permettre de payer des pénalités parce qu'elle ne respecte pas les 6% de recrutement obligatoire.

Force Ouvrière, prend acte de la mise en place d'un groupe-projet mais rappelle avec vigueur que l'aggravation et l'augmentation des risques psychosociaux est en grande partie liée à la réorganisation du travail, conséquence directe de décisions politiques agissant essentiellement sur les effectifs et les moyens budgétaires ! De ce fait, comment l'EPA-VNF va-t-il combattre les RPS à la source comme le prévoit l'accord cadre et l'instruction ministérielle du 19 août 2014.

Les élus **Force Ouvrière** au CHSCT-C